



Renseignement sur indemnités accident du travail

Par **quignette**, le **21/06/2011** à **12:06**

Bonjour,

Il y a 2 ans j'ai été victime d'un accident du travail. J'ai donc été payé normalement par mon employeur. Suite à 2 erreurs de la CPAM à ce jour mon employeur va prélever sur mon salaire ce que lui doit la sécurité sociale par principe qu'il n'arrive pas à les joindre... (les volets originaux de mon arrêt ont été "égarés" par la CPAM) a-t-il le droit de faire un prélèvement sur salaire alors que l'erreur ne vient pas de moi ?
d'avance merci de votre aide.

bien cordialement,
Ph. QUIGNETTE

Par **Cornil**, le **24/06/2011** à **00:17**

Bonsoir "quignette"

Je suppose que tu as transmis à ton employeur les volets d'arrêt de travail lui étant destinés... Dès lors , l'employeur ne peut te reprocher quoi ce que soit, et encore moins te faire une retenue sur salaire pour erreurs de la CPAM , qu'il règle ce problème avec elle!

Mais il serait bon d'informer la CPAM de cette menace, en lui transmettant photocopie de l'exemplaire d'arrêt de travail qui t'était destiné et que tu dois avoir gardé!

Bon courage et bonne chance.

Par **quignette**, le **24/06/2011** à **14:53**

Merci beaucoup de ta réponse. C'est exactement ce que j'ai fait. Je viens aussi d'envoyer un recommandé à la DRH du groupe...merci encore. Bonne fin de journée.

Par **nana6969**, le **09/12/2012** à **13:51**

Bonjour, mon mari a été en accident du travail pendant 2 mois, la sécurité sociale a versé ses indemnités à son employeur qui nous les a reversé en fin de mois mais pas dans leur intégralités ; pourquoi et en a-t-il le droit ?

Merci pour vos réponses.